

Zeitschrift: Bulletin der Schweizerischen Akademie der Medizinischen Wissenschaften = Bulletin de l'Académie suisse des sciences médicales = Bollettino dell' Accademia svizzera delle scienze mediche

Herausgeber: Schweizerische Akademie der Medizinischen Wissenschaften

Band: 14 (1958)

Heft: 3-4

Vereinsnachrichten: Commission Suisse de Génétique Humaine : rapport d'activité pour l'année 1957

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Commission Suisse de Génétique Humaine

Rapport d'activité pour l'année 1957

La Commission a tenu sa 18^e séance, en date du 22 septembre 1957, à 17 heures, à Neuchâtel, à l'Aula de l'École de Commerce.

Il est pris note de la nomination du Dr Hässig comme délégué de l'Académie Suisse des Sciences Médicales auprès de la Commission de Génétique. Cette dernière espère voir ainsi se resserrer les liens avec l'Académie.

Au cours de l'année, de nouvelles démarches ont été entreprises auprès du Service Fédéral de l'Hygiène pour parer, dans toute la mesure du possible, aux dangers de la radioactivité en médecine et en technique. A ce sujet, le vœu fut réitéré que les institutions suisses, chargées de la surveillance des radiations, comprennent non seulement des physiciens, mais aussi des biologistes et des médecins. Monsieur Klein est prié d'établir une liste de toutes les commissions cantonales et fédérales de surveillance de la radioactivité.

Notre Commission patronne, soit la diffusion, soit l'élaboration de différents travaux d'intérêt génétique:

1. Le manuscrit de M. Cuendet sur «Le pronostic génétique en ophtalmologie» sera publié in extenso dans les «Jahresberichte der Julius Klaus-Stiftung». Vu l'intérêt de ce travail pour des conseils prénuptiaux en ophtalmologie, la Commission envisage que des tirages à part de cet exposé soient distribués à tous les membres de la Société suisse d'Ophtalmologie. Notre Commission participe à l'initiative prise, à ce sujet, par la Société suisse de Génétique.

2. Les études de M. Rosin, portant sur les groupes sanguins AB0 de l'Armée suisse pour la période 1939-1945, ont donné des résultats extrêmement intéressants. Depuis 1954, ces analyses sanguines sont effectuées intégralement dans les laboratoires de la Croix-Rouge suisse. Or M. Rosin se propose à nouveau de rassembler les données de ce matériel, d'ici une dizaine d'années. Les études, qui porteraient sur environ 300 000 déterminations, seraient pratiquées sur une base élargie (AB0 et facteurs Rhésus). Notre commission appuie M. Rosin et l'a chargé de s'occuper de ce matériel. Pour la période 1954-1956, les données indispensables pour chaque personne figurent sur les cartes d'identité dont une copie se trouve au Service d'Identité Militaire. Malheureusement, cette cartothèque a été supprimée pour des raisons d'économie, dès le début de 1957. Pour parer à cet inconvénient, M. Rosin s'est adressé au Dr Hässig (Directeur du Laboratoire central du Service de Transfusion sanguine de la Croix-Rouge), ainsi qu'aux instances militaires compétentes, dans le but d'obtenir une modification du formulaire 18.52. Ce formulaire, établi lors du recrutement, est ensuite envoyé au Laboratoire central de la Croix-Rouge, où l'on inscrit les facteurs sanguins. Ce document suffirait entièrement comme base des travaux de M. Rosin, si l'on y mentionnait aussi le lieu d'origine et le domicile. Des pourparlers sont en cours pour obtenir cette modification.

3. La Commission décide que les démarches seront entreprises auprès des centres de transfusion, notamment à Berne, Bâle et Zurich, afin de connaître la répartition en Suisse des différents types d'hémophilie. Il est également souhaitable que tous les cas d'hémophilie soient communiqués, avec leur état-civil détaillé, au fichier central de l'Institut de Génétique à Genève.

4. Dans le cadre des travaux sur la surdi-mutité récessive en Suisse, l'Académie a accordé une subvention de Fr. 3000.— pour les recherches s'étendant au Canton de Glaris. Ce travail est en préparation.

Lors de sa séance du 22 septembre 1957, la Commission a soulevé la question de la participation au Xe Congrès International de Génétique à Montréal, du 20 au 27 août 1958. M. Franceschetti explique les raisons pour lesquelles un congrès réservé uniquement à la génétique humaine s'était révélé nécessaire et a eu lieu du 1er au 6 août 1956, à Copenhague.

Il existe donc actuellement une Société Internationale de Génétique et une Société Internationale de Génétique Humaine. Les rapports entre ces deux organismes ne sont pas encore définis de façon précise et cette tâche incombe au prochain Congrès de Génétique à Montréal. Dans cette intention, l'Assemblée générale du Congrès de Génétique Humaine de Copenhague (1956) a choisi 4 de ses membres, chargés de défendre les intérêts de la génétique humaine au sein du Congrès International de Génétique, Montréal 1958. Ce sont: le Prof. Kemp (Copenhague), le Prof. Penrose (Londres), le Prof. Kallmann (New-York) et le Prof. Franceschetti (Genève). Ce dernier nommé est cependant empêché de participer au Congrès de Montréal, étant donné que le Congrès International d'Ophtalmologie a lieu à Bruxelles en même temps. Dans ces conditions, M. Franceschetti suggère qu'à sa place, la Commission Suisse de Génétique Humaine délègue M. Klein du Service de Génétique à Genève. Notre Commission donne son consentement à cette proposition.

Le Président: *U. Pfändler*